

Elections municipales 2020

Comment développer le vélo à Hallennes-lez-Haubourdin ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Vous trouverez ci-dessous les propositions d'aménagements cyclables à réaliser à Hallennes-lez-Haubourdin. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
5 rue Jules de Vicq
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





Mettre fin aux coupures générées par les infrastructures routières

- Réaliser une passerelle dans le prolongement de la rue Pompidou avec plate-forme cyclable jusqu'à l'échangeur d'Hallennes.
- Créer une passerelle dans le prolongement de la rue Clémenceau à Santes avec plate-forme cyclable le long de l'ancienne voie ferrée jusqu'à la rue du Brulle (liaison cyclable pour les élèves de Santes fréquentant l'institution Sainte-Marie de Beaucamps)
- Créer un franchissement dans le prolongement de la rue Waldecq Rousseau pour améliorer la liaison Englos-Hallennes.

• Prolonger la rue Pasteur jusqu'à créer un franchissement de l'autoroute A 25 permettant de rejoindre Sequedin (à intégrer dans la future bretelle en projet).

• Créer une passerelle dans le prolongement de l'ex RD 941 (au droit du carrefour François-pneus) –dans la perspective de la future ligne de tramway Lille-Hallennes afin de permettre aux habitants des Weppes de venir rejoindre à vélo le terminus tramway.

Sécuriser les axes dangereux par des bandes ou pistes cyclables

- La rue Emile Zola à Hallennes
- La route du port de Santes
- La rue de Santes
- La rue Castelain et la rue de Sequedin

Modifier la voirie

• Elargir le tronçon de la rue du Général de Gaulle entre la voie ferrée et la place Jehan de Luxembourg à Haubourdin

Améliorer l'urbanisme

- Rendre accessible à vélo la ZAC du Moulin Lamblin (en créant des entrées-vélo dans cette zone (notamment au droit de l'échangeur lui-même).
- Créer des itinéraires vélos dans des zones par nature plus sûres (ex : la zone d'agrément pourrait être une zone de passage alors qu'actuellement des portillons en « pinces de crabes » empêchent les vélos d'y entrer ! Le lotissement rue du Commandant Cousteau pourrait être une zone de transit vélo permettant d'éviter la rue Emile Zola)

Faire connaître (par du jalonnement) les itinéraires les meilleurs à vélo

Améliorer l'entretien des pistes cyclables

- RD 207
- Rue du Général de Gaulle
- Echangeur RD 207/ Route du Port de Santes

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.
- mener une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.

